

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2022

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -
(N° 443)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE277

présenté par

Mme Violland, M. Marcangeli, M. Alfandari, rapporteur M. Lamirault, M. Thiébaud, M. Albertini,
Mme Bellamy, M. Benoit, Mme Carel, M. Christophe, M. Favennec-Bécot, M. Gernigon,
Mme Félicie Gérard, M. Jolivet, M. Kervran, Mme Kochert, M. Larsonneur, Mme Le Hénanff,
M. Lemaire, Mme Magnier, M. Mesnier, Mme Moutchou, M. Patrier-Leitus, M. Plassard,
M. Portarrieu, Mme Poussier-Winsback, M. Pradal, Mme Rauch, M. Valletoux, M. Villiers et les
membres du groupe Horizons et apparentés

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 22, insérer l'article suivant:**

Dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport l'état d'avancement des discussions internationales et des efforts engagés par le Gouvernement dans l'objectif d'établir la communauté méditerranéenne des énergies renouvelables mentionnée dans la résolution n° 362 pour la création d'une communauté méditerranéenne des énergies renouvelables, adoptée par l'Assemblée nationale le 26 novembre 2020. Ce rapport évalue, notamment, les capacités de recherche, d'exploitation et de distribution dont les pays du bassin méditerranéen pourraient bénéficier afin d'augmenter notre production d'énergies bas-carbone et d'atteindre nos objectifs de transition énergétique.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les conséquences de la guerre en Ukraine, tout comme nos objectifs de transition énergétique et écologique, appellent inmanquablement à une diversification de nos sources d'énergies et une augmentation de la production d'énergies renouvelables. Le contexte actuel invite ainsi à une réforme rapide et en profondeur de notre marché européen de l'énergie. Des mesures audacieuses et innovantes doivent être engagées.

Cet amendement vise à concrétiser la proposition de résolution (n° 3462) portant la création d'une Communauté Méditerranéenne des Énergies Renouvelables (CEMER) adoptée, à la quasi unanimité à l'Assemblée Nationale le 26 novembre 2020 et qui avait reçu de fait un avis très favorable de la part des différentes parties prenantes. Dans une démarche de dialogue et avec nos partenaires étatiques et les sociétés civiles, cette Communauté œuvre à l'élaboration d'un partenariat inclusif en Méditerranée autour des énergies renouvelables.

Il s'agit de définir un projet structurant qui puisse répondre de façon globale à nos objectifs de neutralité carbone tels que fixés par le Président de la République.